

Action

1. DESCRIPTION

Il existe différents types d'actions : les actions coopératives, les actions cotées et les actions non cotées (private equity). Cette fiche info traite spécifiquement des actions cotées en bourse.

Une action représente une part du capital propre d'une entreprise. Un actionnaire est donc **copropriétaire de l'entreprise** à hauteur du pourcentage d'actions qu'il détient. En principe, une action n'a **pas de date d'expiration** et ne génère **pas de revenus fixes**. Le rendement des actions se compose (potentiellement) **d'une plus-value** (différence entre le cours d'achat et de vente) et de **dividendes** (partie du bénéfice distribuée).

2. CARACTERISTIQUES

➤ **Durée :**

Les actions n'ont, en principe, **pas de durée déterminée**, l'investisseur décide lui-même quand il se retire de l'action.

➤ **Capital :**

Un investissement en actions n'est **jamais garanti** et peut, dans le pire des cas, être entièrement perdu.

➤ **Dividende :**

En récompense du capital à risque fourni et des bénéfices réalisés, une entreprise peut verser un dividende. **Un dividende peut être payé aussi bien en actions qu'en espèces**, est variable et peut fluctuer annuellement.

3. AVANTAGES

- Les actionnaires ont droit à **une partie du bénéfice sous forme de dividende** (variable et non garanti).
- Participation et droit de vote à **l'assemblée générale annuelle**.
- Le **rendement** est **incertain**, mais historiquement, à moyen (long) terme, il est généralement supérieur à un investissement avec un taux d'intérêt connu à l'avance (par exemple, obligations, bons de caisse ou comptes à terme).
- Les actions cotées en bourse ont généralement **une bonne liquidité** et peuvent donc en principe être vendues facilement.
- **Les plus-values sur les actions sont généralement exemptes de taxe** pour les particuliers si l'opération s'inscrit dans une gestion normale du patrimoine privé et ne doit donc pas avoir un caractère spéculatif.

4. RISQUES ET INCONVENIENTS

➤ **Risque de faillite (= risque de crédit) :**

En cas de faillite de l'entreprise, les actions peuvent **perdre presque toute leur valeur**. En d'autres termes, un actionnaire partage les risques de l'entreprise.

➤ **Risque de fluctuations de cours (= risque de taux d'intérêt) :**

L'évolution du cours boursier dépend de nombreux facteurs (nouvelles de l'entreprise, situation macroéconomique, monétaire et politique, secteur d'activité, etc.). Le cours d'une action peut donc varier fortement et doit être suivi de près. Si aucune limite de cours n'est fixée, il est possible que des actions soient achetées ou vendues à un cours supérieur ou inférieur, en fonction de l'offre et de la demande à un moment donné.

➤ **Risque de rendement :**

Le rendement de l'investissement **est incertain et jamais garanti**. Il peut s'agir d'une éventuelle plus-value et du paiement d'un dividende (tous deux incertains). De plus, le taux d'intérêt joue également un rôle (en général, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés a un impact négatif sur l'évolution des cours des actions).

➤ **Risque de liquidité :**

La liquidité est assurée par l'existence d'un marché organisé, la bourse. Ce risque dépend du nombre de transactions et de la capitalisation boursière.

➤ **Risque de change :**

Lors d'un investissement en devises étrangères, l'investisseur court un risque de change s'il choisit de convertir en euros au moment de la vente.

5. COÛTS & TAXES

Investir dans des actions implique différents frais. Les coûts et taxes payés lors d'un investissement en actions influencent également le rendement de l'investissement:

- **Frais de transaction :** rémunération pour l'intervention de la banque dans les opérations sur le marché secondaire (bourse).
- **Frais de change :** (pour des actions en devise étrangère) frais de l'opération de change, dus sur les transactions en devise étrangère avec règlement en euros.
- **Frais de garde :** coûts facturés par la banque pour la conservation des actions sur un compte-titres.
- **Taxe sur les opérations de bourse :**
 - Inscription sur de nouvelles actions : 0%
 - Achat et vente sur le marché secondaire : 0,35% avec un maximum de 1.600 EUR. Cette taxe est automatiquement déduite du montant investi ou versé.
- **Précompte mobilier :** 30% sur les dividendes versés. Cette taxe est automatiquement déduite des montants versés.
- **Taxe sur les comptes-titres :** les comptes-titres d'une valeur (moyenne) de plus de 1.000.000 euros seront soumis à une taxe de 0,15%.

Les taxes mentionnées ci-dessus sont dues par les résidents belges. Chaque investisseur doit vérifier lui-même l'impact de la fiscalité belge sur sa situation personnelle. Les éventuels taxes étrangères dues ne sont pas mentionnées ici.

Pour plus de détails concernant ces frais liés aux actions et autres frais éventuels applicables aux services d'investissement de Crelan, veuillez consulter la liste des tarifs des opérations d'investissement, disponible sur www.crelan.be ou auprès de votre agent bancaire Crelan.

Documents légaux

- Prospectus: lors de l'introduction en bourse
- Rapport annuel

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'émetteur ou auprès de votre agent bancaire Crelan.

Pour plus d'informations générales, nous vous recommandons de consulter votre agent bancaire Crelan.